

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

*Nombre de conseillers*

en exercice : 15

présents : 10

votants : 12 (Mme TURAN ne participe pas au vote)

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

**Absent non excusé :** Mme Caroline DORMOY

**Ont donné pouvoir :** M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN  
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

14/2024

Monsieur le Maire indique que la commune possède un terrain à bâtir situé rue Charles Boby à Quincey, cadastré AB numéro 408, d'une superficie de 1095 m<sup>2</sup>, situé en zone UF du PLUi, qui n'a aucune vocation pour la commune et demande un entretien quotidien par les services techniques.

Un propriétaire riverain souhaiterait l'acquérir.

Au regard de l'avis transmis par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs, Monsieur le Maire propose la mise en vente de ce terrain communal sis rue Charles Boby à Quincey, cadastré AB numéro 408, d'une superficie de 1095 m<sup>2</sup>, classé en zone UF du PLUi au prix de 37 000 €.

**Vu** les articles L2121-29 du CGCT

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

**Considérant** l'estimation transmise par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs en date du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

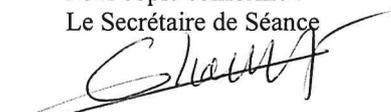
- **Décide** de vendre le terrain communal sis rue Charles Boby à Quincey, cadastré AB numéro 408, au prix de 37 000 €.
- **Dit** que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous documents se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de Séance



Christian CHAUSSALET

En Mairie, le **10 avril 2024**

Le Maire,

Bruno BIDQYEN

